

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<https://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Compte-Rendu-du-Porte-Parole.html>

Compte Rendu du Porte Parole

- Tout sur l'AJM - La vie de l'AJM - Les PV de l'AG -

Date de mise en ligne : samedi 20 octobre 2007

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Le Porte-Parole a présenté la structure du site internet, en rappelant aux membres qu'il s'agissait de leur site et qu'ils devaient le faire vivre en y faisant parvenir leurs textes, réflexions, idées et billets d'humeur.

Puis ont été présentés les contacts pris avec les institutions et les différents retour. A été abordée la rencontre avec M. Debré, Président du Conseil Constitutionnel le 09 octobre, et les rencontres à venir avec notamment M. Nadal, Procureur Général près la Cour de Cassation et enfin l'IHEJ le 16 novembre. Outre ces rencontres, différentes personnes ont répondu au courrier de l'AJM en indiquant qu'il s'agissait d'une initiative intéressante et innovante : M. Hyst, Président de la Commission des Lois du Sénat, M. Badinter, Sénateur, M. Thony, Président de l'ENM, ainsi que des membres de l'équipe pédagogique de l'école. La Présidente du TGI de Melun, Mme Maestrachi, a également fait part de son soutien.

Côté partenaires, le Syndicat de la Magistrature et Force Ouvrière -Magistrats ont souhaité la bienvenue à l'AJM, de même que l'association des magistrats de la jeunesse et de la famille. L'AJM a par ailleurs rencontré l'UJA de Paris le 27 septembre et a participé à la Journée du Jeune Avocat le 19 octobre en collaboration avec l'UJA. L'AJM rencontrera la FNUJA le 10 novembre.

La presse radiophonique a particulièrement bien accueilli l'AJM, en premier lieu M. Garapon qui a présenté l'association lors de son émission "Le Bien Commun" sur France Culture le 03 octobre. M. Couturier, de l'émission "Du Grain à Moudre" également sur France Culture, et Mme Labeyrie, journaliste à France Info, ont également répondu positivement. Il en est de même pour M. Salles, du Monde.

Le Porte-Parole s'engage à faire prochainement un point sur l'obligation de réserve, afin que chaque membre puisse en avoir une idée claire.